

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01075 Numéro SIREN : 822 697 686 Nom ou dénomination : A.S.K SAS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2021 sous le numéro de dépôt 5346

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M SCIGLIUTO ALAIN	Pour le compte de :
MANDELIEU	SASU A.S.K SAS
FRANCE	1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY
	06210 Mandelieu-la-Napoule
N° d'adhérent : 20163210017575	N° SIREN : 822 697 686
	Période déclarée : 2020
	Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

1600 AVENUE DU GÉNÉRAL GARBAY

Code postal

06210

Ville MANDELIEU LA NAPOULE

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

ACTIVITE DES AGENCES DE PUBLICITE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit (report du 2033-B)

5 699



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2018)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



AS

3 sur 13



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières (1)	30		30
TOTAL I (5)	30		30
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances autres (3)	78		78
Disponibilités	795		795
TOTAL II	873		873
TOTAL GENERAL (I + II)	903		903
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			1 000
Report à nouveau			576
Résultat de l'exercice			-5 699
TOTAL I			-4 123
3 - DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			196
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			4 830
TOTAL III			5 026
TOTAL GENERAL (I + II + III)			903



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	17 475
Subventions d'exploitation reçues			6 500
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			23 975
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			19 699
dont crédit-bail mobilier			
dont crédit-bail immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE		896
Rémunérations du personnel			8 412
Charges sociales			476
Total des charges d'exploitation (II)			29 673
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-5 698
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		1
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		2
dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
Impôts sur les bénéfices (VII)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-5 699

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		5 699
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		5 699
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		5 699



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières					
	30			30	
TOTAL rubrique I	30			30	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
(Applicable à compter du
31/12/2019)

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel			1,00
	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		17 475
	TOTAL 1	17 475

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Subventions d'exploitation reçues		6 500
	TOTAL 2	6 500

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		19 699
	TOTAL 3	19 699

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		4 276
---	--	-------

AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case




"Certifié Confiance"

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SASU ASK - 1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) SCIGLIUTO ALAIN - PRESIDENT

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

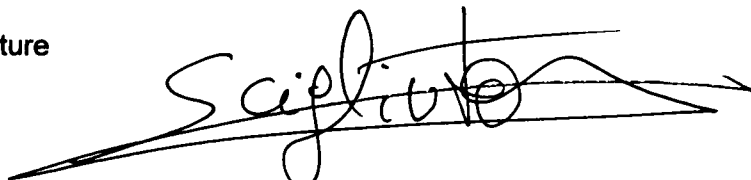
prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège:

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature


"Certifiés Conformes"

ASK SASU

1600 AVENUE GENERAL GARBAY

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 30 Juin 2021 à 19h se tient l'assemblée générale qui constate l'existence de résultats disponibles se composant ainsi:

L'associé unique de la société «ASK», société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros et dont le siège social est domicilié au 1600, Avenue du Général Garbay - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation verbale de l'associé unique.

Il a été établi une feuille de présence signé par l'associé unique présent : Monsieur Alain SCIGLIUTO - Président

<u>Nom & prénom de l'associé unique</u>	<u>Nombre de parts sociales</u>
- SCIGLIUTO Alain	100 Actions
<u>T O T A L Parts sociales = 100 Actions</u>	100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain SCIGLIUTO - associé unique.

Monsieur le Président fait constater que tous les associés sont présents; en conséquence l'Assemblée est déclarée régulièrement

AS 1

constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire de justifier ni du délai ni du mode de sa convocation.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos au la date d'exercice ;
- Le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2020;
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leur approbation.

Affectation des résultats.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - Examen des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

 2

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 présenté par le président et d'affecter en report à nouveau débiteur, une perte nette d'exercice de 5 699 euros.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

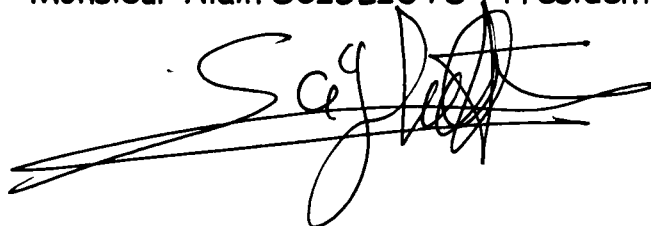
TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent Procès-verbal qui est de suite relu à l'assemblée qui l'approuve et signé par l'associé unique.

Monsieur Alain SCIGLIUTO, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Scigliuto', with a long horizontal stroke extending to the left.

“ Certifié Conforme ”